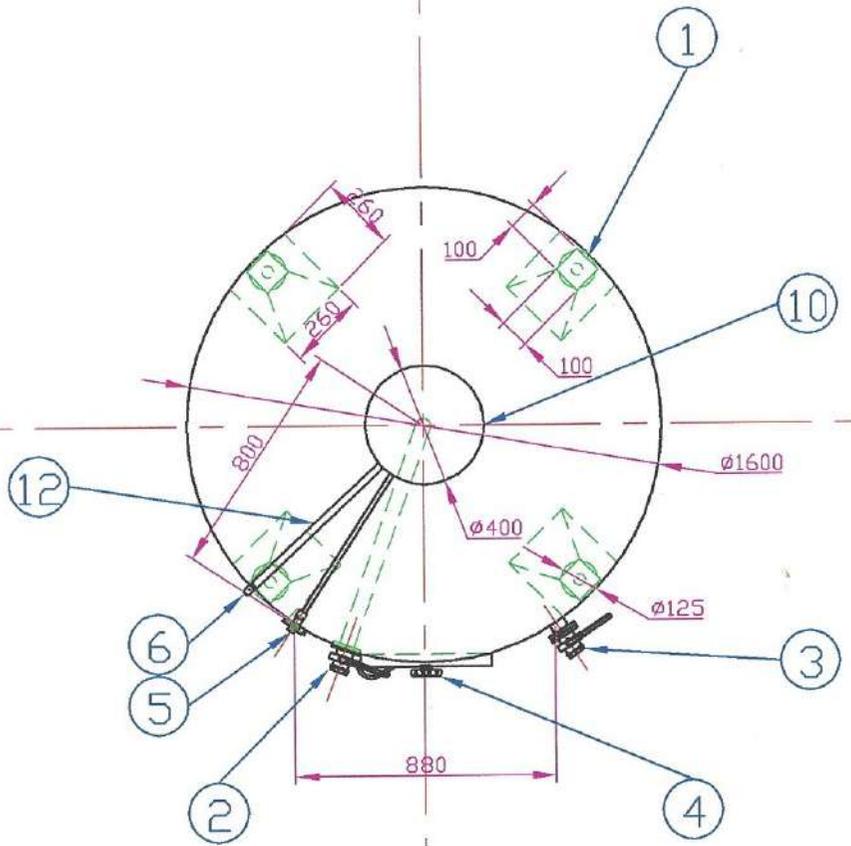


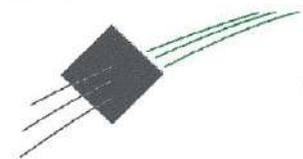

 Plan visé faisant partie intégrante du
Certificat d'approbation de plan
 N° VNE-12579 rev1 du 18/01/2008



| | | |
|-----|--|--------------|
| 13 | RALLONGE POUR FIL A PLOMB | |
| 12 | RENFORT POUR RALLONGE FIL A PLOMB | |
| 11 | RETOUR DE NIVEAU $\phi 15$ SANS CONTRE-PENTE | |
| 10 | CHEMINEE $\phi 400$ | |
| 9 | ANNEAUX DE LEVAGE | |
| 8 | BARREAU ECHELLE | |
| 7 | PLAQUE CONSTRUCTEUR ET Jaugeage | PLAN BSE 008 |
| 6 | DISPOSITIF REPERAGE POSITION REFERENCE | PLAN BSE 027 |
| 5 | DISPOSITIF REPERAGE DES NIVEAUX | PLAN BSE 026 |
| 4 | PORTE | |
| 3 | VANNE $\phi 50$ | |
| 2 | VANNE VIDANGE TOTALE $\phi 50$ | |
| 1 | PIEDS REGLABLES | PLAN BSE 006 |
| Rep | Désignations | Observations |

N° de plan : LES 2 MERS | N° de fab : I3 ET I6

| | | |
|---------|--|------------|
| C | VUE D'ENSEMBLE CUVE CYLINDRIQUE 46 HL | |
| B | | |
| A | Date : 21/11/2007 | Ech : 1/25 |
| Version | Mod. le: | |



Ets MICHAEL PAETZOLD
 3700 Avenue de Toulouse 33140 CADAUJAC
 05 57 83 85 85 / Fax 05 57 83 85 80

| | |
|-------------------|--|
| Dessiné par : G.J | Vérifié par: |
| Page : 1/1 | Propriété de la société MICHAEL PAETZOLD Reproduction interdite |

Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie

**CERTIFICAT D'APPROBATION DE PLANS
DE RECIPIENTS-MESURES**
N° LNE-12579 rév. 0 du 18 janvier 2008

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, de l'arrêté du 31 décembre 2001, de l'arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle métrologique des récipients-mesures et de l'arrêté du 9 septembre 1997 relatif à la construction des réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs externes de repérage des niveaux.
- Délivré à** : MICHAEL PAETZOLD
3700 avenue de Toulouse - FRA - 33140 - CADAUJAC
- Concernant** : Approbation du plan relatif aux 2 réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs externes de repérage des niveaux, référencés I3 et I6 par le détenteur.
- Lieu d'installation** : Société Les Deux Mers S.A. - 3 lieu dit Camperos - FRA - 33720 BARSAC
- Caractéristiques** : Capacité nominale : 46 hL,
Produits stockés : vins, alcools,
Cuve cylindrique verticale en acier inoxydable, amovible équipée de pieds réglables et à la pression atmosphérique.
- Valable jusqu'au** : Le présent certificat reste valable tant qu'aucune modification n'est apportée au récipient-mesure sans préjudice des activités périodiques de maintenance et de raccordements aux étalons nationaux. Toute modification et/ou tout équipement complémentaire affectant le réservoir décrit précédemment, susceptibles d'en modifier les caractéristiques métrologiques, devront faire l'objet d'un complément au présent certificat ou d'une nouvelle demande d'approbation auprès du Laboratoire national de métrologie et d'essais.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 1 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DDC/22/H016598 -50.

Etabli le 18 janvier 2008

Pour le Directeur général

pro



LNE
Laurence DAGALIER
Directrice Développement et
Participation

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe au certificat n°LNE -12579 rév. 0 du 18/01/2008

CARACTERISTIQUES :

| | |
|---------------------|---|
| Documents Annexés : | Liste des plans visés 1 plan visé Attestation du fabricant concernant la stabilité dimensionnelle du récipient-mesure |
|---------------------|---|

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle métrologique des récipients-mesures, l'organisme chargé de la vérification primitive est chargé de s'assurer de la conformité du récipient-mesure au présent certificat d'approbation de plans et à ses annexes avant d'effectuer le jaugeage du récipient-mesure. Il doit en outre, s'assurer qu'une copie du certificat d'approbation des plans et de ses annexes est remise par le fabricant au détenteur du récipient-mesure.

LISTE DES PLANS VISES

| N° | RÉV | DÉSIGNATION |
|------------|-----|---|
| LES 2 MERS | A | 2 cuves cylindriques verticales de capacité 46 hL |

LISTE DES PLANS AYANT FAIT L'OBJET DE L'APPROBATION DE SOUS-ENSEMBLES N° F-05-F-0483 DU 22/03/2005

| N° | RÉV | DÉSIGNATION |
|--------|-----|--|
| BSE006 | / | Pied de cuve amovible |
| BSE008 | / | Plaque de jaugeage et constructeur |
| BSE026 | / | Tube de niveau avec retour avec règle à droite – cuve stockage |
| BSE027 | / | Dispositif de repérage de position de référence |



MICHAEL PAETZOLD

ATTESTATION

Je soussigné Fabien BOISSELEAU représentant la société MICHAEL PAETZOLD, atteste que les cuves I3 et I6 de 46 hl sont conformes au point 4.1.2 de la circulaire 97.00.344.001.1 du 9 septembre 1997 qui concerne la stabilité dimensionnelle.

Si tel n'était pas le cas, nous nous engageons à mettre ces cuves en conformité.

Date et signature :
Le 22 novembre 2007

